



Groupe D&O

Edition
2011

Le mémento du déclarant



Le **mémento du déclarant** est disponible
en ligne www.groupe-do.fr

rubrique services Clients entreprises

Avec toutes les informations
nécessaires à vos déclarations
sociales



Sommaire

1. Mode d'emploi des bordereaux de la Retraite complémentaire et de la Prévoyance conventionnelle et CFA 4 - 8

- Explications des rubriques
- Cas particuliers



2. DUCS-EFI sur Net-Entreprises 9 - 10




3. Valeurs et taux obligatoires 11



1. Mode d'emploi des bordereaux de la Retraite et de la Prévoyance conventionnelle et CFA

Selon les institutions auxquelles votre entreprise est adhérente, vous recevrez – un bordereau pour la retraite complémentaire (CARCEPT, CRC, CRIS) – un autre pour la prévoyance conventionnelle et les congés de fin d'activité Voyageurs, FONGECFA-Transport). De couleur abricot, ce bordereau a "Retraite complémentaire".


**CARCEPT
CRIS
CRC**

BORDEREAU DE COTISATIONS :
... trimestre 2011
Date limite de paiement des cotisations : par retour du courrier

RETRAITE COMPLEMENTAIRE

Réf. :
N° BUC :
UGF :
Type d'appel :


DECLARATION DES COTISATIONS DUES

Libellé de la cotisation (Population concernée, institution et branche) (1)		Echelle	Salaires soumis à cotisation (2)	Taux de cotisation ou forfait	Montant de cotisations versées à l'heure (3)	Code (4)
ARRCO	Non cadres CARCEPT Retraite	T1	1	%		01
	Non cadres CARCEPT AGFF	T1		%		02
	Cadres CARCEPT Retraite	T1		%	2	03
	Cadres CARCEPT AGFF	T1		%		04
	Non cadres CARCEPT Retraite	T2		%		05
	Non cadres CARCEPT AGFF	T2		%		06
Sous Total 1 régime ARRCO à reporter dans le total 00						1

(1) Voir le libellé des populations sur les conditions générales.
(2) A l'heure de leur assiette.
(3) Prendre en compte les cotisations sur salaire perçues.
(4) Effectifs pour le régime en cotisation sur salaire, ou assiette cotisation OAP et est équivalent à la tranche 1.

Tournez SVP

Attention, déclaration sur 2 pages. En cas de copie, n'oubliez pas de nous renvoyer l'intégralité du présent bordereau.



Réf. :
N° BUC :
UGF :
Type d'appel :

DECLARATION DES COTISATIONS DUES

Libellé de la cotisation (Population concernée)		Echelle	Salaires soumis à cotisation (2)	Taux de cotisation ou forfait	Montant de cotisations versées à l'heure (3)	Code (4)
AGIRC	Cadres CRC			%		
	Cadres CRC			%		
	Cadres CRC			%		
	Cadres CRC			%		
	Cadres CRC			%		
	Cadres CRC			%		
Sous Total 2						

(1) Voir le libellé des populations sur les conditions générales.
(2) A l'heure de leur assiette.
(3) Prendre en compte les cotisations sur salaire perçues.
(4) Effectifs pour le régime en cotisation sur salaire, ou assiette cotisation OAP et est équivalent à la tranche 1.

Tournez SVP

Attention, déclaration sur 2 pages. En cas de copie, n'oubliez pas de nous renvoyer l'intégralité du présent bordereau.



Vous pouvez consulter
notre site Internet
www.groupe-do.fr

Explications des rubriques

1 Le cumul des salaires soumis à cotisations doit être déclaré en intégrant les sommes isolées (sommes versées à l'occasion du départ d'un salarié de l'entreprise) sans les distinguer. Pour mémoire, les modalités de

déclaration des sommes isolées sont les suivantes :

– **Salariés non cadres (ARRCO)** : les sommes isolées doivent être déclarées par ordre de priorité en complétant la tranche 1 si le salaire est

complémentaire

un ou deux bordereaux de cotisations :

(CARCEPT-Prévoyance, IPRIAC, AGECFAlle même format que le bordereau

**CARCEPT
CRIS
CRC**

BORDEREAU DE COTISATIONS :
... trimestre 2011

Date limite de paiement des cotisations : par retour du courrier

RETRAITE COMPLEMENTAIRE

DECLARATION DES COTISATIONS DUES

la cotisation (nature et tranches) (1)	Effectif	Sommaire soumis à cotisation (2)	Taux de cotisation au forfait	Montant de cotisation arrondi à l'euro (3)	Code (4)
CET (Salaires)			%		0P
APEC (sauf A1_3K)	TA		%		0B
APEC (sauf A1_3K)	TB		%		0R
Retraite (5)	TB		%		1E
AGPF	TB		%		11
Forfait GMP (6)		€			1P
Retraite	TC		%		13

1 régime AGIRC à reporter dans le 3050 00

Indications générales : (2) Les sommes isolées sont à indiquer dans les sommes soumises au cotisation selon modalités ; (3) Plafonné à l'arrondi ; (4) Effectif selon le statut des titulaires ou égal au nombre cotisations GMP et les autres à la fraction 1

Montant cotisations DUES : (Somme sous tableaux 1 + 2)

Antérieur sur exercice(s) antérieur(s) à préciser :

REGLER

de votre entreprise :

Signature et cachet de l'entreprise :

– Salariés cadres (ARRCO) : les sommes isolées doivent être déclarées par ordre de priorité en complétant la tranche 1 si le salaire est inférieur au plafond de la tranche 1. Le reliquat est déclaré auprès de l'AGIRC.

– Salariés cadres (AGIRC) : les sommes isolées, diminuées du montant éventuellement déclaré auprès de l'ARRCO sur la tranche 1, doivent être déclarées dans la masse salariale de la tranche B dans la limite de 7 fois le plafond annuel de la tranche B pour les salariés n'ayant pas cotisé en tranche C l'année précédant le versement des sommes isolées. Le salaire hors sommes isolées reste soumis aux mêmes modalités de déclaration et peut, le cas échéant, faire l'objet d'une cotisation au forfait GMP.

Pour les salariés ayant cotisé en tranche C l'année précédant le versement des sommes isolées, ces sommes sont à déclarer par priorité en tranche B dans la limite de 3 fois le plafond annuel de la tranche B et en tranche C dans la limite de 4 fois le plafond annuel de la tranche C.

② Le montant des cotisations dues doit être calculé et arrondi à l'euro le plus proche.

③ Le total dû permet de cumuler les cotisations dues à l'ARRCO, à l'AGIRC ou à la prévoyance conventionnelle et CFA.

④ L'effectif soumis à cotisations doit être renseigné.

inférieur au plafond de la tranche 1, puis en ajoutant le reliquat dans la masse salariale de la tranche 2 dans la limite de 2 fois le plafond annuel de la tranche 2 pour chaque salarié ayant perçu une somme isolée.

5 La ligne **Débit/Crédit sur exercice antérieur** permet aux adhérents ayant reçu un courrier d'ajustement émanant de nos services, de reporter sur leur déclaration le montant signifié au titre d'un ou de plusieurs exercice(s) précédent(s). Il faut dans ce cas :

- joindre au bordereau le courrier reçu daté et signé par l'entreprise ;
- mentionner l'exercice au titre duquel le débit/le crédit a été signifié (sur 4 chiffres dans la cellule prévue à cet effet ou avec la valeur 9999 s'il s'agit d'un solde sur plusieurs exercices) ;
- indiquer le signe du montant imputé : « - » pour un crédit et « + » lorsqu'il s'agit d'un débit.

6 Le **total à régler** cumule les cotisations déclarées par l'entreprise et doit donc correspondre au montant du règlement. Si une difficulté de trésorerie rend impossible le règlement du total des cotisations dues, la déclaration doit néanmoins être renvoyée dans le délai imparti.

7 Le **mode de règlement** choisi doit être indiqué en cochant la case Chèque ou la case Virement :

- si la déclaration ou le règlement concerne la retraite complémentaire :

– le libellé du chèque devra être :

DO Retraite

L'adresse de retour des documents (enveloppe blanche) :

D&O Retraite Complémentaire

TSA 26486

92894 Nanterre Cedex 9

– dans le cas où vous souhaitez effectuer un virement bancaire, le compte à créditer est le suivant :

Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
10107	228	750912530	43

- Si la déclaration ou le règlement concerne la prévoyance conventionnelle et CFA

– le libellé du chèque devra être :

DO Prévoyance CFA

L'adresse de retour des documents (enveloppe abricot) :

D&O Prévoyance CFA

TSA 66481

92894 Nanterre Cedex 9

Dans le cas où vous souhaitez effectuer un virement bancaire, le compte à créditer est le suivant :

Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
10107	228	850913331	16

8 Chaque feuille de la déclaration doit être signée et authentifiée par l'apposition du cachet de l'entreprise.■



Cas particuliers



● RÉGULARISATIONS DE COTISATIONS SUR L'EXERCICE EN COURS

Lorsque des régularisations de cotisations sur l'exercice en cours sont intégrées sur une déclaration, elles peuvent générer des lignes de cotisations portant des montants négatifs, voire un cumul négatif pour l'ARRCO, l'AGIRC et/ou les régimes conventionnels.

Dès lors qu'un de ces cumuls est négatif, un justificatif détaillant les montants de cotisations par période compte tenu de la régularisation doit être joint au bordereau afin de permettre la prise en compte effective de ces régularisations dans nos systèmes de gestion.

A noter : aucun remboursement n'étant effectué avant la réception de la Déclaration Annuelle Des Salaires, il semble donc opportun pour l'entreprise d'étaler la régularisation des cotisations sur plusieurs trimestres plutôt que de générer une déclaration négative.

● LES CHANGEMENTS DE SITUATION IMPACTANT LA DÉCLARATION

Un **feuillelet d'information** est mis à votre disposition sur www.groupe-do.fr afin de prendre en compte dès sa déclaration **toute modification de situation** (coordonnées, raison sociale, fermeture ou ouverture de catégories de personnel...). Cependant, lorsqu'aucune déclaration ne nous est parvenue au moment de leur constitution, les bordereaux d'appel reçus doivent être renseignés en utilisant la codification ci-dessous afin pris en compte.

● Changement de Mode Déclaratif total ou partiel (CMD)

Afin de signifier que l'entreprise a changé de mode déclaratif, barrer la totalité des lignes d'appel de cotisations et indiquer la mention « CMD » suivie du mode de déclaration adopté (Site de Net-Entreprises, DUCS-EDI, Titre Emploi Service Entreprise TESE, Chèques Emplois Associatifs CEA).

Lorsqu'il s'agit de l'adoption d'un mode déclaratif partiel, indiquer sur les lignes concernées le mode déclaratif adopté en lieu et place de la masse salariale, et la mention « CMD » en lieu et place du montant de cotisation.

● Cessation d'Activité (CA)

Lorsqu'une cessation d'activité a eu lieu au cours du trimestre appelé, la déclaration doit être renseignée avec les masses salariales versées jusqu'à la date de sortie du dernier salarié. La mention « CA en date du » suivie de la date de sortie du dernier salarié au format jj/mm/aaaa doit être apposée au dessus du titre « BORDEREAU DE COTISATIONS DU... ».

Si une cessation d'activité a eu lieu avant le trimestre appelé et qu'aucun salaire n'est à déclarer, barrer la totalité des lignes d'appel de cotisations et indiquer la mention « CA en date du » suivie de la date de sortie du dernier salarié au format jj/mm/aaaa et de la signature du déclarant.



Découvrez les services en ligne du www.groupe-do.fr



Cas particuliers

● Procédures Collectives (PC)

Lorsqu'une Liquidation Judiciaire a été ouverte au cours du trimestre appelé, la déclaration doit être renseignée avec les masses salariales versées jusqu'à la date d'ouverture de la procédure, la mention « *LJ en date du* » suivie de la date d'ouverture de la liquidation au format jj/mm/aaaa doit être apposée au dessus du titre « *BORDEREAU DE COTISATIONS DU...* »

Lorsqu'un Redressement Judiciaire ou une Procédure de Sauvegarde a été ouvert(e) au cours du trimestre appelé, la déclaration doit être photocopiée et les 2 bordereaux obtenus doivent être renseignés avec :

- d'une part, les masses salariales versées jusqu'à la date du jugement, la période ante-jugement étant précisée à gauche de la signature du déclarant ;
- d'autre part, les masses salariales versées depuis la date du jugement, la mention « *RJ en date du* » ou « *PS en date du* » suivie de la date du jugement au format jj/mm/aaaa doit être apposée au dessus du titre « *BORDEREAU DE COTISATIONS DU...* », la période post-jugement étant précisée à gauche de la signature du déclarant.

Si une procédure collective a eu lieu avant le trimestre appelé et qu'aucun salaire n'est à déclarer, barrer la totalité des lignes d'appel de cotisations, indiquer la mention « *PC en date du* », suivie de la date d'ouverture et du type de procédure (Procédure de sauvegarde, Redressement judiciaire, Liquidation judiciaire) et signer la déclaration.

● AUTRE MOTIF D'ABSENCE DE COTISATIONS

Afin de signifier une absence de personnel à caractère définitif, barrer la totalité des lignes d'appel de cotisations et indiquer la mention « *PP* »* suivie de la date de versement du dernier salaire et de la signature du déclarant. Vous ne recevrez plus d'appel de cotisations.

Si une absence de personnel à caractère définitif ne concerne qu'une catégorie de personnel, indiquer la mention « *PP* » sur les lignes concernées en lieu et place du montant de cotisation, ainsi que la date de versement du dernier salaire pour cette catégorie de personnel en lieu et place de la masse salariale. Votre prochaine déclaration ne contiendra plus les lignes déclarées en « *PP* », ni aucune ligne dédiée à la catégorie de personnel visée.

Afin de signifier une absence de salaire pour la période appelée, remplir les montants de cotisations avec la valeur 0 et renvoyer votre déclaration afin qu'elle soit prise en compte et ne fasse pas l'objet de relance. Vous recevrez ainsi le bordereau d'appel du trimestre suivant et il contiendra les mêmes lignes d'appel de cotisations que celui-ci. ■

* Plus de Personnel

2. DUCS-EFI sur Net-Entreprises

Simplifiez-vous la vie !

Proposé par l'ensemble des organismes de protection sociale aux entreprises et à leurs mandataires (experts-comptables, centres et associations de gestion agréés), net-entreprises.fr permet d'effectuer et de régler par internet, de manière sécurisée, simple et gratuite, l'ensemble des déclarations sociales que doivent effectuer les entreprises.

Adopté par plus de 2 millions d'entreprises, le site a enregistré 18 millions de télédéclarations en 2010.

www.net-entreprises.net



Profitez vous aussi des avantages de la télédéclaration

- **Un service gratuit**
www.net-entreprises.fr est accessible 24h/24h.
- **Des procédures simples et rapides**
Une démonstration est à disposition.
- **Une solution légère**
Ni logiciel, ni paramétrage, ni mise à jour : les taux, etc. sont déjà intégrés.
- **Des échanges entièrement sécurisés**
Envoi d'accusés de réception numériques des déclarations et des ordres de paiement.
- **Un téléréglément sécurisant et pratique**
Votre compte n'est débité qu'après la date d'échéance.
- **Une démarche écologique**
Plus de papier, plus d'affranchissement... et quel gain de temps !

Pour commencer

- **Rendez-vous** sur net-entreprises.fr rubrique « *Inscrivez-vous* » et laissez-vous guider.
- **Sélectionnez** les déclarations qui vous concernent.
- **Saisissez** les informations directement à l'écran.

Aucun courrier postal n'est nécessaire à l'exception du formulaire d'adhésion au téléréglément.

Pour les déclarations multiples

Plusieurs habilitations peuvent être délivrées à une même entreprise. Inscrivez-vous avec l'un des numéros Siret de votre entreprise et sélectionnez les déclarations qui vous concernent. Les numéros Siret des autres établissements vous seront automatiquement proposés.



www.net-entreprises.fr/



NET-ENTREPRISES-FR
La solution globale pour vos déclarations sociales

URSSAF - A D I R C - A R R C O - C A V Y T O S - P Ô L E I M P E D I
O R A M E - R E A - R E I - C O N G E S - I N T E R P R I C E - R I T E - C O U P
C O N G E S - S P E C I A L - E - C T P - F I S A - P A M P - R O M E N A - L A N C O U
1 0 0 0 - C O M P - C I T - C O S C - R O M A - B I S H - V A N D O S - S E R V I M A S - I U R E

C'est encore plus simple avec le télé règlement

- **Le télé règlement, c'est simple et sécurisé**

Le télé règlement n'est pas un transfert d'argent par Internet. Il consiste en l'émission de votre ordre de virement à une banque. Un nouvel ordre vous sera demandé à chaque échéance. Le télé règlement est effectué le dernier jour du mois de l'échéance.

- **Adhérez au télé règlement**

Lors de votre inscription, vous serez invités à désigner un à trois comptes bancaires utilisables pour la DUCS. Pour respecter la réglementation bancaire, cette adhésion se fera à partir d'un formulaire accessible sur le site qu'il vous faudra compléter et renvoyer à l'adresse suivante :

CENTRE DE TRAITEMENT
NET-ENTREPRISES
BP 270
27092 EVREUX CEDEX 9

Nous vous rappelons que nos références bancaires ont changé (nouveau Numéro National Emetteur : 558494) et vous demandons, si vous ne l'avez déjà fait, d'effectuer les opérations suivantes pour garantir la validité de votre télé-

gement et vous prémunir d'un éventuel rejet de paiement :

- éditer, à partir du portail Net-entreprises, un nouveau formulaire d'autorisation de prélèvement * ;
- adresser l'original au centre de traitement Net-entreprises d'Evreux.

Pour remplir votre déclaration

Vous bénéficiez d'une aide en ligne tout au long de votre saisie.

Quelle que soit la déclaration, vous recevrez un accusé de réception, que vous pourrez imprimer, attestant que votre déclaration a bien été envoyée. Le démonstrateur de Net-Entreprises en ligne peut également vous aider.

- **Si votre entreprise change d'adresse**

Un déménagement entraîne un changement de numéro Siret. Votre inscription sera automatiquement dupliquée sur votre nouveau Siret. ■

Attention !

La DUCS-EFI ne se substitue pas à la déclaration annuelle de données sociales (DADSU).

* *Après identification :*

- sélectionner « Accéder à la déclaration » ;
- sélectionner la ligne SIREN correspondant à votre entreprise puis le SIRET ;
- cliquer sur « Je souhaite ajouter un organisme ou modifier mes coordonnées bancaires » ;
- cliquer sur « Impression des formulaires d'adhésion au télé règlement ».



Assistance D&O
à la télé déclaration
DUCS-EFI

► N°Cristal 0969 36 22 22
APPEL NON SURTAXÉ

ducs.demat@groupe-do.fr

3. Valeurs et taux obligatoires

Paramètres 2011					
Plafond Sécurité sociale "PSS" 2011		Mensuel	Trimestriel	Semestriel	Annuel
Tous salariés					
T1 ou TA		2 946 €	8 838 €	17 676 €	35 352 €
Non cadre					
Tranche 2 "T2"	2 à 3 Plafonds Sécurité sociale	2 946 € à 8 838 €	8 838 € à 26 514 €	17 676 € à 53 028 €	35 352 € à 106 056 €
Cadre					
Tranche B "TB"	2 à 4 Plafonds Sécurité sociale	2 946 € à 11 784 €	11 784 € à 35 352 €	17 676 € à 70 704 €	33 352 € à 141 408 €
Tranche C "TC"	5 à 8 Plafonds Sécurité sociale	11 784 € à 23 568 €	35 352 € à 70 704 €	70 704 € à 141 408 €	141 408 € à 282 816 €

Retraite ARRCO & AGIRC - Taux et forfaits minimaux obligatoires						
ARRCO 2011						
Institution	Assiettes	Taux contractuel	Taux appelé	Part salariale	Part patronale	
CRIS	T1 ou TA	6%	7,50%	3% *	4,50%	
		AGFF	2,00%	0,8% *	1,20%	
	T2	16%	20,00%	8% *	12,00%	
		AGFF	2,20%	0,9% *	1,30%	
CARCEPT	T1 ou TA	6%	7,50%	3,75% *	3,75%	
		AGFF	2,00%	0,8% *	1,20%	
	T2	16%	20,00%	10,00% *	10,00%	
		AGFF	2,20%	0,9% *	1,30%	

AGIRC 2011							
Institution	Assiettes	Taux contractuel	Taux appelé	Part salariale	Part patronale	Salaire charnière	
CRC	TB et TC	16,24%	20,30%	7,70%	12,60%		
	TB	AGFF	2,20%	0,90%	1,30%		
	TA +TB + TC	CET	0,35%	0,13%	0,22%	dans la limite de 8 PSS	
	GMP	mois	62,81 €	La répartition exacte sera communiquée à partir du 01/04/2011			3 255,41 €
		trimestre	188,43 €				9 766,23 €
	année	753,72 €	39 064,92 €				
TA	APEC	0,06%	0,024%	0,036%			
TB	APEC	0,06%	0,024%	0,036%			

Prévoyance conventionnelle et congés de fin d'activité 2011						
Institution	Assiettes	Taux contractuel	Taux appelé	Part salariale	Part patronale	
CARCEPT Prévoyance	T1 et T2	0,50%	0,50%	0,25%	0,25%	
IPRIAC + 3,5T	T1 et T2	0,35%	0,25%	0,10%	0,15%	
CFA						
FONGECFA	Sur totalité du salaire	2,80%	2%	0,80%	1,20%	
AGECFA	Sur totalité du salaire	1,50%	1,50%	0,6% **	0,90%	
* Pour les Apprentis	Exonération des cotisations retraite salariales et patronales pour les entreprises artisanales ou occupant au plus 10 salariés. Exonération des cotisations retraite apprentis pour les entreprises des départements 57, 67 et 68. *Exonération des cotisations salariales apprentis pour les entreprises non artisanales de plus de 10 salariés.					
Retraités en reprise d'activité	Cotisations salariales et patronales dues depuis le 1 ^{er} juillet 2009.					
** Agecfa	Exonération de la cotisation salariale pour les salariés à temps partiel.					

Autres régimes de prévoyance collective complémentaire 2011	
Vous référer à vos contrats, avenants ou tarifs 2011	



Avec **VOUS**,
pour faire **avancer**
votre protection sociale...

AGECFA-Voyageurs
CARCEPT
CARCEPT-Prévoyance
CRC
CRIS
CRPB-AFB

DOMISSIMO-Assurances
DOMISSIMO-Services
FONGECFA-Transport
IPRIAC
MUTUELLE D&O
OREPA-Prévoyance

**Fort de 50 ans d'expérience au service des secteurs d'activités
tels que le transport, la banque, la pharmacie, l'expertise comptable,
les bureaux d'études techniques... D&O apporte aux entreprises,
aux salariés et aux retraités des solutions efficaces
dans les domaines de la retraite, la santé, la prévoyance et l'épargne.**

▶ **N°Cristal 0969 36 22 22**

APPEL NON SURTAXE

